



**NETHERLANDS BUSINESS COUNCIL FRANCE
NLBC**

7-9 Rue Eblé, 75007 Paris
N. RNA: W751258734
N. Siret: 891 052 367 00010

A TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

*Convocation envoyée par courrier électronique
et faite par annonce sur le site web NLBC.FR*

Objet: Convocation Assemblée Générale

Paris, le 17 mai 2022

Chers sociétaires,

Conformément à l'article 10.3 des statuts de l'association Netherlands Business Council France (ci-après « l'Association »), j'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale annuelle de l'Association qui se tiendra le 10 juin 2022, à 10 heures par visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Présentation du Président sur l'activité de l'Association en 2021 et 2022 ;
- 2) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affectation de l'excédent ;
- 3) Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration ;
- 4) Ratification de la cooptation de Frédéric Guetin, Laura Carbone, Alexis Darmois et Claire Morenvillez en qualité de membres du Conseil d'Administration ;
- 5) Questions complémentaires.

L'Assemblée Générale se tenant par visioconférence, comme l'autorisent les statuts de l'Association, se déroulera moyennant le dispositif « Teams » accessible par le lien suivant :

https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19:meeting_YTA2MjlmYjQtZmVIMC00N2UzLTkyYWYtNjY3NmIxM2U2NTg0@thread.v2/0?context=%7B%22Tid%22:%229ee3a794-34d5-45bc-837b-1c21b30f23b2%22,%22Oid%22:%228a36b04f-3034-4d3d-ba8a-c73727476757%22%7D . Pour un bon déroulement de la séance et afin de vous permettre de signer la feuille de présence, nous vous prions de vous connecter à 9h50.

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de l'Association, nous vous rappelons que :

- La participation à l'Assemblée Générale est subordonnée à la condition d'être à jour du paiement de ses cotisations à la date de la réunion et d'avoir adhéré depuis 6 mois au moins ;
- L'Assemblée Générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés ;
- Chaque membre dispose d'une voix.

Si vous ne pouvez pas assister personnellement à cette réunion, vous pourrez vous y faire représenter par un autre membre de l'Association. A cet effet, vous trouverez ci-joint le modèle de pouvoir. Celui-ci, une fois complété et signé, devra être remis au Président du Conseil d'Administration, M. De Bruijn. Pour que ce pouvoir puisse être pris en compte, il doit parvenir au Président par e-mail (mdb@nlbc.fr) au plus tard le 8 juin 2022. Nous vous rappelons que chaque membre ne peut être titulaire de plus de 5 pouvoirs.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer, Cher sociétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
M. Maarten de Bruijn

